

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE
DEMANDE DE DISPENSE DE PILOTAGE OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS SUR LE NAVIRE			
Nom du navire et type de navire			
Port d'immatriculation		Propriétaire	
Mandataire local		Tirant d'eau	Longueur
		Largeur	
Jauge brute du navire :		Jauge combinée (remorquage) :	
Indicatif radio :		Numéro d'enregistrement du navire :	
Systèmes en service	Navigation	Communication	Installations mécaniques
Les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent-elles les « Aides radio à la navigation maritime » de la Garde côtière canadienne? Oui Non			
Les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent-elles les modifications canadiennes apportées aux règles internationales de la circulation navale , surtout la règle 9k)? Oui Non			
Avez-vous à bord tous les documents à jour requis? :		Cartes Oui Non	Publications Oui Non

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ DU NAVIRE		
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour

OFFICIERS RESPONSABLES DU QUART À LA PASSERELLE			
Nom :	N° de certificat : Type de certificat : Pays de délivrance :	Date d'expiration :	Parle couramment anglais : Oui Non
Décrire son expérience dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique :			
Trajets effectués :			
Nom :	N° de certificat : Type de certificat : Pays de délivrance :	Date d'expiration :	Parle couramment anglais : Oui Non
Décrire son expérience dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique :			
Trajets effectués :			
Nom :	N° de certificat : Type de certificat : Pays de délivrance :	Date d'expiration :	Parle couramment anglais : Oui Non
Décrire son expérience dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique :			
Trajets effectués :			

Nous avons également besoin des éléments suivants :

1. Une confirmation que le navire a une assurance pour la coque et une assurance protection et indemnisation.
2. Une lettre des assureurs maritimes du navire qui précise que le navire est autorisé à naviguer dans la région sans un pilote et qui mentionne expressément que, si l'Administration de pilotage du Pacifique accorde une dispense de pilotage obligatoire pour le navire (nom du navire) _____, l'assureur maritime accepte de renoncer à son droit de subrogation à l'endroit de l'Administration de pilotage du Pacifique, de ses administrateurs et de ses agents.

Lorsque nous signons ce document, nous reconnaissons également qu'en cas d'accident maritime pendant la navigation dans les eaux assujetties au pilotage obligatoire il faudra produire un compte rendu écrit à l'intention de l'Administration de pilotage du Pacifique. Si ce rapport n'est pas présenté, une amende maximale de 5 000 \$ pourrait être infligée en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le pilotage* et de l'article 29 du *Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique*.

SIGNATURE (PROPRIÉTAIRE/CAPITAINE) : _____ **DATE :** _____

LIGNES DIRECTRICES SUR LA FAÇON DE REMPLIR LA DEMANDE DE DISPENSE

Conformément au paragraphe 10(1) du *Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique*, l'Administration peut, sur demande, accorder une dispense de pilotage obligatoire. Les renseignements suivants décrivent les documents et processus nécessaires pour permettre au Conseil d'administration d'évaluer une demande.

Échéance :

Les membres du Conseil d'administration se réunissent mensuellement, et ce, habituellement le dernier jeudi du mois. Les demandes doivent être reçues au moins une semaine avant la réunion du Conseil.

Documentation :

La majorité des demandes de dispense sont visées par l'alinéa (3) de l'article 10. Pour que le Conseil puisse déterminer si la demande répond aux exigences de cet alinéa, veuillez remplir le formulaire Demande de dispense de pilotage obligatoire ci-joint et vous assurer que les détails suivants sont mentionnés :

- Les renseignements sur le navire tels que le port d'immatriculation, le propriétaire, le mandataire local, le tirant d'eau, la longueur et la largeur.
- La confirmation que les systèmes de navigation et de communication et les systèmes mécaniques du navire fonctionnent correctement.
- La confirmation que les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent le ***Règlement sur la zone de services de trafic maritime***, tel qu'indiqué dans l'avis 25 de l'Édition annuelle des avis aux navigateurs.
- Les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent-elles les **modifications canadiennes apportées aux règles internationales de la circulation navale**, surtout la règle 9k)?
- La confirmation que les cartes et publications à jour nécessaires pour la navigation dans les eaux de la Colombie-Britannique sont à bord du navire.
- L'itinéraire détaillé du navire, y compris les distances et les durées des déplacements pour chaque jour.
- Les noms, les qualifications **et l'expérience de la navigation dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique**, y compris les secteurs de navigation, pour tous les officiers responsables du quart à la passerelle.
- Des **copies** des certificats de capacité des officiers responsables du quart à la passerelle.
- Une lettre d'indemnisation des assureurs maritimes du navire qui élimine expressément toute responsabilité du Conseil d'administration et de l'Administration de pilotage du Pacifique. Cette lettre devrait mentionner, par exemple, ce qui suit :

« En ce qui concerne votre dispense de pilotage obligatoire pour le navire (nom du navire), le propriétaire soussigné accepte d'indemniser l'Administration de pilotage du Pacifique, ses administrateurs et ses agents en cas de demande d'indemnité de toutes sortes présentée à la suite d'un incident survenu pendant que le navire se trouve dans le secteur régi par ladite Administration. »

Veuillez remplir le formulaire ci-joint et le faire parvenir par télécopieur au 604-666-1647, ou par courriel à forgeti@ppa.gc.ca.

